

PRÉFET DE L'ISÈRE

**Direction départementale  
de la protection des populations**

Grenoble, le **21 MAI 2019**

**Service installations classées**

Téléphone : 04 56 59 49 99  
Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr

Affaire suivie par : Magali CHABIN  
Téléphone : 04 56 59 48 55  
Mél : magali.chabin@isere.gouv.fr

Monsieur le président,

Le service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) du département de l'Isère a réceptionné le 17 avril 2019 une demande d'autorisation environnementale en :

- 4 exemplaires en version papier du dossier,
- 1 exemplaire sous forme dématérialisée du dossier,

comportant pour chacun la liste des pièces à joindre au dossier de demande d'autorisation environnementale.

Conformément à l'article R.181-16 du code de l'environnement, vous trouverez ci-joint, un accusé réception du dossier qui comprend les pièces exigées par la sous-section 2 de la section 2 du chapitre unique du titre VIII du livre 1<sup>er</sup> du code de l'environnement.

Cette demande d'autorisation environnementale sera instruite selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives à l'autorisation environnementale.

Je tiens à vous préciser qu'en vertu de l'article R.181-17 du code de l'environnement la date de cet accusé-réception fait débuter la phase d'examen - dont la durée est de 4 mois, sauf cas particuliers - et ne préjuge en rien de la suite qui sera donnée à votre demande.

Je vous informe également qu'en cas de nécessité de permis de construire, ce dernier peut être accordé mais ne peut être exécuté avant la délivrance de l'autorisation environnementale en application de l'article L.181-30 du code de l'environnement. Par ailleurs, en cas de prescriptions archéologiques préventives, la réalisation des travaux est subordonnée à l'accomplissement préalable de ces prescriptions.

Enfin, je vous invite à vous assurer que ce projet n'est pas soumis à des procédures autres que celles visées à l'article L.181-2 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Marc-Antoine BLIN  
Président de la société RYB  
33 route de Grenoble  
38590 SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS

Pour le Préfet et par délégation  
Le chef de service,



Annick SCHWARZ

PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction départementale  
de la protection des populations

Service installations classées

Téléphone : 04 56 59 49 99  
Télécopie : 04 56 59 49 96  
Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr

Affaire suivie par : Magali CHABIN  
Téléphone : magali.chabin@isere.gouv.fr

Grenoble, le 21 MAI 2019

Le préfet

à

Monsieur Marc-Antoine BLIN  
Président de la société RYB  
33 route de Grenoble  
38590 SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS

## ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

<b>Objet</b>	Demande d'autorisation d'exploiter une installation soumise à autorisation environnementale
<b>Pétitionnaire</b>	Société RYB
<b>Adresse – Commune du projet</b>	Avenue Louis Blériot – ZAC Grenoble Air Parc – 38590 SAINT-ETIENNE-DE-ST-GEOIRS
<b>Intitulé du projet</b>	Déménagement du site de fabrication de tuyaux en matières plastiques implanté sur la commune de SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS sur un nouveau site sur la même commune
<b>Coordonnées du siège social</b>	33 route de Grenoble 38590 SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS
<b>Date de dépôt</b>	17 avril 2019
<b>Corpus réglementaire concerné</b>	– Code de l'environnement : <ul style="list-style-type: none"><li>• articles L. 181-1 à L. 181-31 (installations classées pour la protection de l'environnement) et D. 181-15-2 ;</li><li>• avec étude d'incidence environnementale (article R. 181-14) ;</li><li>• article D. 181-15-1 pour les aspects loi sur l'eau et les milieux aquatiques</li></ul>
<b>Nom et coordonnées de la personne responsable du dossier</b>	Monsieur Bruno ZAPATA Responsable du site Tél : 04.76.93.43.73
<b>Cabinet d'étude associé</b>	Bureau Tauw France – Agence de Lyon Superviseur : Patrick ROCHE Responsable étude : Alice BOUVIER Rédacteur : Eric VEDEL Téléphones : 04.72.78.10.48 / 06.71.22.28.61 Courriers électroniques : <a href="mailto:p.roche@tauw.com">p.roche@tauw.com</a> <a href="mailto:a.bouvier@tauw.com">a.bouvier@tauw.com</a> / <a href="mailto:e.vedel@tauw.com">e.vedel@tauw.com</a> Adresse : 120 avenue Jean Jaurès – 69 007 LYON

Pour le préfet, par délégation,  
Le chef de service,



Annick SCHWARZ